

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Dans le but de répondre à une réelle professionnalisation des participants et ancrer les apports dans une pratique avérée du sport-santé, la formation fera appel à des enseignants-chercheurs de la filière Activités Physiques Adaptées et Santé, en lien avec des professionnels du sport et de la santé.

Intervenants :

- CAPS (Inserm - U1093) / Institut Marey
- CHU Dijon / Plateforme d'Investigation Technologique
- DRDJSCS
- IREPS Bourgogne
- CROS Bourgogne
- UCPA
- Réseau Sport-Santé Bien-Être Bourgogne-Franche Comté

EVALUATION

- Un mémoire portant sur un projet de création et de mise en œuvre d'activité physique ou sportive à destination de personnes porteuses de maladies chroniques ou vieillissantes.
- Une soutenance orale.
- Un écrit de 3 heures (questions courtes et QCM) sur les enseignements délivrés pendant l'année.

POURSUITE D'ETUDES

Le titulaire du DU ESAPS peut candidater (via une VAP) à une poursuite d'études en Licence "Activités Physiques Adaptées et Santé" avec validation des compétences acquises.

FRAIS DE FORMATION

- Prise en charge individuelle : 2 500 €
- Prise en charge par un organisme : 2 900 €

Ces sommes ne comprennent pas le droit d'inscription universitaire.

Pour toute question relative au financement et formalités administratives, contactez le service de formation continue : laurent.jaillet@u-bourgogne.fr

CANDIDATURES

Les dossiers de candidature sont disponibles sur <http://ufr-staps.u-bourgogne.fr> et sont à retourner au responsable pédagogique avant le 1er septembre 2016 (ou le 30 septembre, dans la mesure des places restantes).

CONTACTS

Responsable pédagogique de la formation

Florent Fouque
du-esaps@u-bourgogne.fr
03.80.39.67.59

Université de Bourgogne
Faculté des Sciences du Sport
3, Allée des Stades Universitaires
BP 27877 - 21078 Dijon Cedex



Diplôme Universitaire

Educateur Sportif et Activité Physique pour la Santé



DU ESAPS - DIJON



Cette formation est soutenue par :



Depuis la fin du 20ème siècle et de manière plus marquée en ce début de 21ème siècle, les recommandations internationales (OMS) et les politiques de santé nationales incitent les populations à pratiquer une activité physique pour demeurer en bonne santé. La pratique d'activité physique de loisir ou au sein d'associations sportives (club) vise l'atteinte de ces objectifs.

La promulgation de la loi de modernisation de la santé en janvier 2016, instaure la prescription de l'activité physique par les médecins généralistes pour les personnes atteintes de maladie de longue durée (amendement Fourneyron).

Cet article L. 1142-30 de la loi précise que «Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une maladie de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient».

Or, du fait de l'absence de formation initiale, les professionnels du monde sportif sont confrontés aux difficultés de l'adaptation de leur spécialité sportive à ces personnes fragilisées (porteuses de maladies chroniques non-transmissibles, avançant en âge ou en situation de handicap). Ce manque de formation constitue un frein important à l'essor du sport-santé.

Ce Diplôme Universitaire permet à ces professionnels de mettre en œuvre des activités physiques et/ou sportives adaptées à ce public et permettant un bénéfice pour leur santé.



OBJECTIFS

- Transmettre une actualisation des connaissances scientifiques et épidémiologiques sur la sédentarité, le vieillissement, les maladies chroniques et sur le déconditionnement physique qui en résulte.
- Mettre en lien les prescriptions en activités physiques, les contre-indications formulées et les recommandations (internationales, nationales ou par spécialité médicale) pour atteindre des bénéfices pour la santé.
- Fournir des outils pour l'évaluation des risques, des capacités motrices et de leurs progressions.
- Transmettre des outils et méthodes de reconditionnement par l'activité physique et/ou sportive adaptée aux populations fragilisées.
- Mettre en relation des connaissances théoriques et l'action sur le terrain professionnel.
- Connaître le contexte dans lequel le sport-santé se développe, son réseau, les rôles et missions des différentes institutions en charge de le développer et les acteurs pluridisciplinaires qui le composent.
- Former à l'Education Thérapeutique du Patient.

PUBLIC / PRE-REQUIS

Formation Continue

- Licence/Master STAPS Entraînement sportif
- DESJEPS, DEJEPS, BEES ou BPJEPS
- Pour les professionnels situés hors-liste, une demande d'équivalence est possible en complétant le dossier de candidature ainsi que le dossier de demande de validation d'acquis professionnels et personnels (VAP)

Formation Initiale

- Etudiants, de préférence en STAPS, désirant s'orienter professionnellement vers le sport-santé

ORGANISATION DE LA FORMATION

8 sessions (1 par mois) de 3 journées (mardi, mercredi, jeudi) réparties sur l'année universitaire 2016/2017 pour un total de 176 heures de formation.

CONTENU DE LA FORMATION



PHYSIOPATHOLOGIES ET TROUBLES FONCTIONNELS

Sédentarité, Troubles métaboliques
Troubles cardio-respiratoires
Cancer / Santé mentale
Vieillesse / Troubles locomoteurs
Troubles ostéo-articulaire

RECOMMANDATIONS DES PRATIQUES PHYSIQUES DE SANTÉ

Contre-indication à la pratique physique
Recommandations, Prescription médicale



EVALUATION DES CAPACITÉS DE LA PERSONNE

Outils et méthodes d'évaluation de la santé physique, mentale et sociale

INTERVENTION DANS LE MILIEU DU SPORT - SANTÉ

Encadrer un public vieillissant ou porteur de maladies chroniques à des fins d'amélioration de sa santé en concevant, conduisant et adaptant la pratique physique / sportive à l'état de santé de la personne pour une pratique sécuritaire



EDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

Démarche de projet en ETP
Aspects contextuel, politique et réglementaire
Concevoir et animer des séances d'ETP

La formation se veut interdisciplinaire et lieu de rencontre, d'échanges entre les différents acteurs du sport-santé.

